

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 327

11 mai 1998

SOMMAIRE

(La) Couronne Royale, S.à r.l., Pétange	page 15671	Luxunion S.A., Luxembourg	15676
European Construction Corporation S.A., Luxembourg	15650, 15651	Magic Hair, S.à r.l., Rodange	15677
Fintone S.A., Luxembourg	15650	Maison Printz Jean-Charles S.A., Luxembourg	15677
Flin S.A., Luxembourg	15653, 15654	Mavilla, S.à r.l., Pétange	15677
Forefin S.A., Luxembourg	15651	Medentim S.A., Luxembourg	15677
Genepar S.A., Luxembourg	15655, 15657	Media-Home Video, S.à r.l., Howald	15679
Gestion RTA S.A., Luxembourg	15655	Mercuré & Benz S.A., Luxembourg	15678
G & G Benelux Trading Co, S.à r.l., Luxembourg	15655	Merita Bank Luxembourg S.A., Luxembg	15680, 15682
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg	15655	Metil, S.à r.l., Sanem	15679
Giulani & Co, S.à r.l., Rodange	15655	Monterrey Stores International Corp. S.A., Luxembourg	15677
Glass Center S.A., Strassen	15657	MRM Consulting S.A., Luxembourg	15678
Gourmandine, S.à r.l., Luxembourg	15658	Muller-Zedda, S.à r.l., Rodange	15679
Guiton S.A., Luxembourg	15658	Nationwide Management S.A., Luxembourg	15683
Hair Design Houdremont, S.à r.l., Luxembourg	15657	Nedeurope S.A., Luxembourg-Kirchberg	15682
Harysports, S.à r.l., Pétange	15658	Nikko-Global Umbrella Fund S.A., Luxbg	15679, 15683
Hemispheric Holding S.A., Luxembourg	15658, 15659	NRF Luxembourg S.A., Luxembourg	15684
Holtzem S.A., Luxembourg	15660	Panelux S.A., Roodt-Syre	15682
Huyan Holding S.A., Luxembourg	15661, 15662	Papeterie bei der Kiirch, S.à r.l., Rodange	15685
Ifoc International, S.à r.l., Luxembourg	15660	Papeterie en Gros Toepke, S.à r.l., Howald	15686
Il-Sole Ristorante-Pizzeria, S.à r.l., Lamadelaine	15660	Parfumerie Milady, S.à r.l., Remich	15686
Imatix, S.à r.l., Luxembourg	15662	Parfumer's Center, S.à r.l., Dudelange	15683
Imma - Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	15662	Pensionclear S.A., Luxembourg	15684, 15685
Imprimerie de Rodange, S.à r.l., Rodange	15662	Perlmar S.A., Luxembourg	15687
International Car Business Participations S.A., Luxembourg	15663	Pharma/wHealth Management Company S.A., Luxembourg	15688, 15689
International Glasholding S.A., Luxembg	15663, 15664	Piwel, S.à r.l., Bertrange	15686
International Mode Investment S.A., Luxembourg	15664	Plantar Finance S.A., Luxembourg	15686
International Real Estate Consulting S.A., Luxembg	15664	Primapharma, S.à r.l., Luxembourg	15686, 15687
Institution de Participation Industrielle S.A., Luxembourg	15663	Prime Securities S.A., Luxembourg-Kirchberg	15689
Ipico S.A., Luxembourg	15665	Promotions Bourgard, S.à r.l., Lamadelaine	15689
Jaeger Bois, S.à r.l., Bertrange	15669	Promotions Haerewee, S.à r.l., Lamadelaine	15690
J.H.F. Holding S.A., Luxembourg	15667, 15668	Promotions Tetelbiert, S.à r.l., Lamadelaine	15690
JS Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	15668	Proveco, S.à r.l., Dudelange	15690
Kannerbuttek Dibbendapp, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15679	Pumacat, S.à r.l., Schifflange	15683, 15684
Kasomar Holding I Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	15670, 15671	RDI S.A., Raising Development Investments, Luxbg	15690
Kasomar Holding II Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	15672, 15673	Red S.A., Luxembourg	15691
Kourou Holding S.A., Luxembourg	15669, 15670	Reefdile S.A., Luxembourg	15690
Lagfin S.A., Luxembourg	15668	Remise S.A., Luxembourg	15691
Lagune Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	15672	Restaurants Le Chesnoy Luxembourg S.A., Strassen	15691
Lancelot S.A., Luxembourg-Kirchberg	15672	Rocatex S.A., Luxembourg	15692
Landsman S.A.	15670	Samsa Holding S.A., Luxembourg	15695
Lochmore S.A., Luxembourg	15671	Sanbiagio S.A., Luxembourg	15692, 15694
Lousin Investment S.A., Luxembourg	15673	Santenay Investments S.A.	15694
Luxbelg S.A., Luxembourg	15675	Satinvest Holding S.A., Luxembourg	15694, 15695
Luxco Investments Holdings S.A., Luxembg	15673, 15675	Scientor S.A., Luxembourg	15696
Lux-Unikarting, G.m.b.H., Schifflange	15675	Scott & Krohne Holding S.A., Luxembourg	15696
		Seamar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	15695
		Trupial Invest S.A., Luxembourg	15665, 15667

FINTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.971.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 9 février 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé à l'unanimité Monsieur Pascal Hubert, licencié en sciences économiques, demeurant à B-Lacuisine, comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} août 1996. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07385/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

**EUROPEAN CONSTRUCTION CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN ENGINEERING CORPORATION S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.744.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze janvier.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN ENGINEERING CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.744, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 372 du 3 août 1996.

L'Assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Dimitri Zois, économiste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour

1. Modification de la dénomination sociale de EUROPEAN ENGINEERING CORPORATION S.A. en EUROPEAN CONSTRUCTION CORPORATION S.A.

2. Nominations statutaires.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de EUROPEAN ENGINEERING CORPORATION S.A. en EUROPEAN CONSTRUCTION CORPORATION S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN CONSTRUCTION CORPORATION S.A.»

«**Art. 1. (version anglaise).** There exists a company (société anonyme) under the name of EUROPEAN CONSTRUCTION CORPORATION S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Danai Katsigianni de sa fonction d'administrateur de la société et lui donne décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Danai Katsigianni:
Monsieur Jean Zeimet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Georgios Mirasgetis, ingénieur, demeurant à Athènes (Grèce), Président, administrateur-délégué.
2. Monsieur Jean Zeimet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
3. Monsieur Dimitri Zois, économiste, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille trois.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire:

- STANLEY ROSS INTERNATIONAL LTD., avec siège social à Dublin, Irlande.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille trois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Zois, M. Strauss, N. Weyrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 105S, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

F. Baden.

(07371/200/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

EUROPEAN CONSTRUCTION CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07372/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

FOREFIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.735.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOREFIN, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.735, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 194 du 12 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 52 du 1^{er} février 1995.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Gisèle Hiernaux, sans profession, demeurant à B-4600 Visé, 37, rue Foresterie,

qui désigne comme secrétaire Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à B-6717 Thiaumont.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Evrard, administrateur de sociétés, demeurant à B-4600 Visé, 37, rue Foresterie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour

- Modification des articles 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 27, 32, 35, 36, 38.

- Suppression des articles 10 alinéa 2, 19 §2, 29, 33, 39.

II. - Que les actionnaires et titulaires des parts de fondateurs présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et titulaires des parts de fondateurs représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires et des titulaires des parts de fondateurs représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires et titulaires des parts de fondateurs représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social et des parts de fondateurs étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires et titulaires des parts de fondateurs présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social et des parts de fondateurs, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quinze mille (15.000) actions existantes.

En conséquence l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 150.000.000,- (cent cinquante millions) de francs luxembourgeois. Il est représenté par 15.000 (quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune 1/15.000 de l'avoir social.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 6, 7, 8, 12 alinéa 1^{er}, 13, 14, 27, 32, 35, 36, 38 comme suit:

«**Art. 6. §1. Troisième alinéa.** Les actions ne peuvent pas être émises pour un montant inférieur au pair comptable.»

Les trois premiers alinéas de l'article 7 sont remplacés par le texte suivant:

«**Art. 7.** Le capital de la société se divise en actions d'égale valeur, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.»

Art. 8. Un nouveau paragraphe 4 conçu comme suit est ajouté in fine:

«§4. Les restrictions apportées par le présent article à la cessibilité et à la transmissibilité des actions sont d'application tant pour les titres nominatifs que pour les titres au porteur.

Le conseil d'administration peut arrêter les mesures qu'il jugera nécessaires ou utiles en vue de prévenir, en ce qui concerne les titres au porteur, toute infraction aux règles qui précèdent.»

«**Art. 12. (premier alinéa).** Les parts de fondateur sont nominatives ou au porteur au choix de leur titulaire.»

«**Art. 13.** Le deuxième alinéa du §1 est modifié comme suit:

Elles ne sont transmissibles par décès, en propriété ou en usufruit, qu'entre titulaires de parts de fondateur; si l'héritier ou le légataire des parts de fondateur n'est pas lui-même déjà titulaire de parts de fondateur, les parts de fondateur du défunt sont annulées de plein droit.»

- Un nouveau paragraphe 6 est ajouté in fine de l'article 13 conçu comme suit:

«§6. Les restrictions apportées par le présent article à la cessibilité et à la transmissibilité des parts de fondateur sont d'application tant pour les titres nominatifs que pour les titres au porteur.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes mesures qu'il jugera nécessaires ou utiles en vue de prévenir, en ce qui concerne les parts de fondateur, toute infraction de leurs titulaires aux règles qui précèdent.»

L'article 14 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, personnes physiques ou personnes morales, nommés par l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.»

Art. 27. L'alinéa 3 est supprimé et remplacé par trois nouveaux alinéas conçus comme suit:

«Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et aux titulaires de parts de fondateur, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions et toutes les parts de fondateur sont nominatives, les convocations peuvent être faites par lettres recommandées.»

«**Art. 32. (alinéas 2, 3 et 4).** Les décisions sont prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale votera en un collège unique réunissant l'ensemble des actionnaires et des titulaires de parts de fondateur, chaque action et chaque part de fondateur donnant droit à une voix.

Toutefois, s'il s'agit pour l'Assemblée de nommer des Administrateurs, les candidats sont préalablement désignés par les actionnaires et par les titulaires de parts de fondateur émettant leur vote par collèges séparés.»

Art. 35. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 36.

«§1. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est tout d'abord opéré un prélèvement d'un vingtième destiné à former la réserve légale.»

«§2. L'Assemblée, statuant à la majorité ordinaire, décide souverainement de l'affectation du surplus éventuel du bénéfice après ces affectations et prélèvements; dividende aux actions de capital, report à nouveau, constitution de fonds de provision ou de réserve extraordinaires.»

Art. 38. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 10, le paragraphe 2 de l'article 19, les articles 29, 33, 39 et de renuméroter les articles subséquents.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hiernaux, B. Prudhomme, J. Evrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

F. Baden.

(07387/200/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 29.761.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FLIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange le 9 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 3 mai 1989.

L'assemblée est présidée par Maître Jacques Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy Boulois, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois mille francs luxembourgeois (3.000,- LUF) chacune.

2. Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF) pour être porté de son montant actuel de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois mille francs luxembourgeois (3.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Etant donné que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les trois mille (3.000) actions ont été intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, représentée par Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon et Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Longlaville, en vertu d'une procuration leur délivrée à Panama, le 31 octobre 1996, ici représentée par Maître Koen De Vleeschauwer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 29 janvier 1998. La libération a lieu moyennant conversion des diverses avances faites à la société.

Que la réalité de cet apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise du 27 janvier 1998 par Monsieur Lex Benoy, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant rue Jean Bertholet n° 13 à L-2016 Luxembourg, établi confor-

mément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dont les conclusions sont conçues comme suit:

«Conclusion:

La valeur de l'apport représentée par la susdite créance, certaine, liquide et exigible correspond au moins à la somme de 9.000.000,- LUF représentée par 3.000 actions à émettre par la société FLIN S.A.»

Une copie intégrale dudit rapport d'expertise a été remise au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au procès-verbal et sera enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trois mille francs luxembourgeois (3.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 140.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Schroeder, C. Boulois, K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 février 1998, vol. 461, fol. 6, case 8. – Reçu 90.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 février 1998.

A. Lentz.

(07381/221/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 29.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 février 1998.

A. Lentz.

(07382/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 29.761.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(7383/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 29.761.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(7384/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 46.442.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 1998.

Signature.

(07390/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

G & G BENELUX TRADING CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998 vol. 502, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07391/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

G & G BENELUX TRADING CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998 vol. 502, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

(07392/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.180.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 88, case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1998.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(07393/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GIULANI & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 28.965.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 5 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07394/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GENEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.198.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENEPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.198, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 466 du 14 décembre 1990.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quarante sous la présidence de Monsieur Herman Moors, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour

1) Augmentation de capital à concurrence de onze millions sept cent cinquante mille francs belges (11.750.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à treize millions de francs belges (13.000.000,- BEF) par la création de onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification du capital autorisé pour le porter à cent cinquante millions de francs belges (150.000.000,- BEF).

4) Modification afférente des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions sept cent cinquante mille de francs belges (11.750.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à treize millions de francs belges (13.000.000,- BEF) par la création de onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée admet la société anonyme PAN EUROPEANI VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Herman Moors et Madame Anna Paulissen, préqualifiés,

habilités à engager la Société par leurs signatures conjointes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de onze millions sept cent cinquante mille francs belges (11.750.000,- BEF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé initialement prévu qui est venu à échéance et d'instaurer un nouveau capital autorisé de cent cinquante millions de francs belges (150.000.000,- BEF) avec émission d'actions nouvelles.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales contenant la justification de la limitation ou de la suppression du droit de souscription préférentiel et portant notamment sur le prix d'émission proposé, l'assemblée autorise le conseil d'administration à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants quant à l'émission d'actions nouvelles que le conseil d'administration sera amené à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante
«Art. 5. Le capital social est fixé à treize millions de francs belges (13.000.000,- BEF) représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent cinquante millions de francs belges (150.000.000,- BEF) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent mille francs (200.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Moors, V. Stecker, A. Paulissen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 89, case 9. – Reçu 117.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(07388/200/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GENEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07389/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GLASS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 28, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 29.575.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration en date du 28 février 1997

Le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'article 7 des statuts de la société de déléguer ses pouvoirs de la gestion journalière à Monsieur Emile Nenzo, demeurant à Moutfort.

Monsieur Emile Nenzo peut dès lors engager la société par sa seule signature en sa qualité d'administrateur délégué.

Strassen, le 28 février 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07395/780/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HAIR DESIGN HOUDREMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.328.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 février 1998.

(07399/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GOURMANDINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998 vol. 502, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1998.

(07396/653/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GOURMANDINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998 vol. 502, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1998.

(07397/653/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

GUIFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.139.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GUIFON S.A., qui s'est tenue en date du 30 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Marc Seimetz ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen.

La ratification de la nomination de Mademoiselle Josiane Schmit nommée en remplacement de Monsieur Marc Seimetz ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Seimetz seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des actionnaires.

Pour extrait conforme
Administrateurs
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07398/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HARYSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 18.324.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 8 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 6 février 1998.

(07400/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HEMISPHERIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.680.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEMISPHERIC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.680, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 87 du 17 juillet 1984 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 87 du 2 avril 1988.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Xavier Duquenne, économiste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bertrand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) par réduction de la valeur nominale des actions qui sera portée de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) à mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) avec remboursement aux actionnaires d'un montant de neuf mille francs luxembourgeois (9.000,- LUF) par action.

2. Modification correspondante de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par cinq mille (5.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

3. Délégation au conseil d'administration du pouvoir d'exécution des résolutions qui précèdent.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) par réduction de la valeur nominale des actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) à mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action et remboursement aux actionnaires d'un montant de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) au prorata de leur participation dans la Société.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, à la somme de cinquante mille francs (50.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Duquenne, C. Bertrand, V. Wauthier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(07401/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HEMISPHERIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07402/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IFOC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 47.797.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1998.

(07406/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IFOC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 47.797.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1998.

(07407/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IFOC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 47.797.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1998.

(07408/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IL-SOLE RISTORANTE-PIZZERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.687.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 10 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 11 février 1998.

(07409/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HOLTZEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.973.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit le treize janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dirk Geerkens, employé privé, demeurant à Attert,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Lodewijk Reintjens, administrateur de sociétés, demeurant à Weert (Pays-Bas),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 décembre 1997, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme HOLTZEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.973, a été constituée suivant acte notarié daté du 16 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 206 du 30 septembre 1976. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 11 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 51 du 21 février 1984.

- Le capital social est fixé à cinquante mille US dollars (50.000,- US \$) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- US \$) chacune.

- Son mandant est devenu propriétaire des cinquante (50) actions dont s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: D. Geerkens, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 105S, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(07403/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HUYAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.090.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUYAN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.090, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 80 du 19 février 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures cinquante sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- LUF à LUF 38.000.000,- par l'émission de 36.750 actions nouvelles, entièrement libérées en espèces.

2) Modification de l'article trois des statuts.

3) Mise en concordance des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (36.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente-huit millions de francs luxembourgeois (38.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société de droit italien BETA GAMMA 1996 s.r.l., ayant son siège social à 54, Via Parioli, Rome (Italie) à la souscription des trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société BETA GAMMA 1996 s.r.l., préqualifiée.

Les trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente-six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (36.750.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à trente-huit millions de francs luxembourgeois (38.000.000,- LUF) représenté par trente-huit mille (38.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (450.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, T. Dahm, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 91, case 1. – Reçu 367.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(07404/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

HUYAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07405/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IMATIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.900.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 91, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN LUXEMBOURG

(07410/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IMMA - COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.681.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07411/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IMPRIMERIE DE RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 27.191.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07412/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28 rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.206.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 97, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 1998.

Signature.

(07413/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

INTERNATIONAL CAR BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.350.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 6 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour la société
Signature

(07414/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.988.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL GLASHOLDING S A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.988, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 412 du 8 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 11 du 9 janvier 1995.

L'Assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Hondelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par l'annulation de deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) et par remboursement de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) aux propriétaires de ces actions.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par l'annulation de deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune, portant les numéros 200.001 à 450.000 et par remboursement du montant de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) aux propriétaires de ces actions.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Breuillé, I. Simon, C. Faber, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 105S, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(07415/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07416/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

INTERNATIONAL REAL ESTATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 59.286.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 22 décembre 1997 que:

La Sprl Promotion & Inter-action Commercial dont le siège est à Bruxelles est élue administrateur en remplacement de Monsieur François Xavier Vanderborght, administrateur démissionnaire.

Monsieur Laurent De Duve, administrateur de société a été nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager seul la société en ce qui concerne la gestion journalière.

Pour inscription modification

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07418/735/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.129.

Extrait de décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 01 janvier 1998. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07417/690/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.192.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 6 mai 1996
au siège social de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07419/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

IPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.192.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 mai 1997
au siège social de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1996 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07420/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

**TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. JUJU S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.669.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUJU S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.669, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 478 du 14 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Herman J. Moors, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de la dénomination de la société en TRUPIAL INVEST S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 5 des statuts:

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions deux cent quatre-vingt mille florins néerlandais (5.280.000,- NLG) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille florins néerlandais (5.000,- NLG) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en TRUPIAL INVEST S.A.
En conséquence, l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TRUPIAL INVEST S.A.»

Version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the name of TRUPIAL INVEST S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de cinq millions deux cent quatre-vingt mille florins néerlandais (5.280.000,- NLG) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille florins néerlandais (5.000,- NLG) chacune.

L'Assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial.

Troisième résolution

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt mille florins (480.000,- NLG), représenté par quatre-vingt-seize (96) actions d'une valeur nominale de cinq mille florins (5.000,- NLG) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions deux cent quatre-vingt mille florins néerlandais (5.280.000,- NLG) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille florins néerlandais (5.000,- NLG) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred and eighty thousand Dutch Guilders (480,000.- NLG), divided into ninety-six (96) shares with a par value of five thousand Dutch Guilders (5,000.- NLG) each.

The shares are in registered or bearer form at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Authorised capital:

The corporate share capital may be increased from its present amount to five million two hundred and eighty thousand Dutch Guilders (5,280,000.- NLG) by the creation and the issue of new shares with a par value of five thousand Dutch Guilders (5,000.- NLG).

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of December 31st 1997 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Paulissen, N. Weyrich, H. J. Moors, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(07426/200/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07427/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

J.H.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.808.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 septembre 1995
au siège social de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1995 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 30 juin 1995.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Muller de son poste d'administrateur et nomme en son remplacement Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber expirera avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1996.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07422/780/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

J.H.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.808.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 septembre 1996

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1996 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 30 juin 1996.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une année supplémentaire et expirera avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07423/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

J.H.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.808.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 septembre 1997
au siège social de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1997 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 30 juin 1997.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une année supplémentaire et expirera avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07424/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

JS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 28.611.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 101, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

JS LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Signature
Agent domiciliataire

(07425/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 1997 que:

- Monsieur René Schmitter, diplômé en sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de François Winandy.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07438/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

JAEGER BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 36.372.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07421/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KOUROU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.091.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOUROU HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.091, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 80 du 19 février 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente millions cinq cent mille francs luxembourgeois (30.500.000,- LUF) par l'émission de vingt-neuf mille deux cent cinquante (29.250) actions nouvelles, entièrement libérées en espèces.

2. Modification de l'article trois des statuts.

3. Mise en concordance des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (29.250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente millions cinq cent mille francs luxembourgeois (30.500.000,- LUF) par la création et l'émission de vingt-neuf mille deux cent cinquante (29.250) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société de droit italien BETA GAMMA 1996 s.r.l., ayant son siège social à 54, Via Parioli, Rome (Italie), à la souscription des vingt-neuf mille deux cent cinquante (29.250) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les vingt-neuf mille deux cent cinquante (29.250) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société BETA GAMMA 1996 s.r.l. préqualifiée, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome et restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (29.250.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente millions cinq cent mille francs luxembourgeois (30.500.000,- LUF) représenté par trente mille cinq cents (30.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de trois cent soixante-dix mille francs (370.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 90, case 12. – Reçu 292.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(07435/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KOUROU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07436/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.550.

Les administrateurs:

Maître Fernand Entringer, avocat, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Madame Monique Thill, employée privée, demeurant à L-9081 Ettelbruck, 35, rue Tony Schmit,

ainsi que le commissaire aux comptes:

Monsieur Jean Zeimet, expoert-comptable, demeurant à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté,

ont avec effet immédiat, démissionné de leur mandat social.

Par ailleurs le siège social a été dénoncé à la société.

Fait à Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Entringer

M. Thill

J. Zeimet

Administrateur

Administrateur

Commissaire aux Comptes

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07441/262/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 37.880.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 2 octobre 1995 à Luxembourg*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1993 sont approuvés.

Monsieur Louis Schiltz, Monsieur Jean-Louis Schiltz, Monsieur Jean-Marc Faber, obtiennent décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leurs mandats d'administrateurs durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1993.

Monsieur Marc Muller commissaire aux comptes obtient également décharge de l'assemblée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour le terme d'une année et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant l'exercice 1994.

Pour extrait sincère et conforme

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07429/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.880.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 15 mai 1996 à Luxembourg*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1994.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07430/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.880.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 15 mai 1996 au siège de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07431/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LA COURONNE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 39.996.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07437/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LOCHMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.216.

—
Extrait de décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1^{er} janvier 1998. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOCHMORE S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07442/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LAGUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 45.728.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(07439/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LANCELOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 14.162.

Les bilans au 30 septembre 1995 et au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(07440/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.881.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 2 octobre 1995 à Luxembourg*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1993 sont approuvés.

Monsieur Louis Schiltz, Monsieur Jean-Louis Schiltz, Monsieur Jean-Marc Faber, obtiennent décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leurs mandats d'administrateurs durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1993.

Monsieur Marc Muller commissaire aux comptes obtient également décharge de l'assemblée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour le terme d'une année et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant l'exercice 1994.

Pour extrait sincère et conforme

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07432/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.881.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 15 mai 1996 au siège social de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1994.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07433/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.881.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 15 mai 1996 au siège social de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont prolongés pour une année supplémentaire. Les mandats viendront à échéance avec l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(07434/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LOUSIN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.368.

Extrait de décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1^{er} janvier 1998. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUSIN INVESTMENT S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(07443/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LUXCO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.981.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LUXCO INVESTMENT HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg, under the number B 60.981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 22 september 1997, not yet published. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14 November 1997, not yet published.

The meeting was opened at 9.30 a.m. with Ms Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the accounting year from 1st April to 31st March into 1st January to 31st of December;
2. Subsequent amendment of article 18 of the articles of incorporation;
3. Subsequent change of the first accounting year;
4. Change of the statutory auditor of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the accounting year from «1st April to 31st March» into «1st January to 31st of December».

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 18 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st of December.

Third resolution

The meeting decides that the first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 1997.

Fourth resolution

The meeting decides to change the statutory auditor of the company and appoints as new statutory auditor: COOPERS & LYBRAND, société civile, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446, L-1014 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCO INVESTMENT HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 60.981, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 1997, non encore publié. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 1997, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Mme Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg qui nomme comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée, demeurant à Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale du «1^{er} avril au 31 mars» en «1^{er} janvier au 31 décembre»;
2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la société;
3. Modification subséquente de la première année sociale de la société;
4. Changement de commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société du «1^{er} avril au 31 mars» en du «1^{er} janvier au 31 décembre».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 18 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 18. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer le commissaire aux comptes de la société et nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

COOPERS & LYBRAND, société civile, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446, L-1014 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(07445/200/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LUXCO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07446/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LUXBELG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.713.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour LUXBELG S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(07444/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LUX-UNIKARTING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

H. R. Luxembourg B 61.326.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Gesellschaft RENDIT HOLDING S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement, hier vertreten durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates, Dame Michaela Mücke, Unternehmensberaterin, wohnhaft zu D-65817 Eppstein, Lindenweg 12 und Dame Monika Kiefer, Steuerberaterin, wohnhaft zu L-5612 Mondorf-les-Bains, welche laut Artikel 10 der Satzung die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift nach aussen verpflichten können.

2. Herr Henry Stapf, Kaufmann, wohnhaft zu D-65795 Hattersheim, in den Wiesen 2.

3. Dame Michaela Mücke, vorgeannt.

Die Erschienenen ersuchten den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Die vorgeannte Gesellschaft RENDIT HOLDING S.A. und Herr Henry Stapf sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-UNIKARTING, GmbH, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Oktober 1997, noch nicht veröffentlicht im Recueil Spécial des Societes et Associations du Mémorial C,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF), vollständig eingezahlt, und bisher gehalten von:

1) der anonymen Gesellschaft RENDIT HOLDING S.A, vorgeannt, neunundneunzig Anteile 99

2) Herrn Henry Stapf, vorgeannt, ein Anteil 1

Total: einhundert Anteile 100.

Alsdann erklärt Herr Henry Stapf, vorgeannt, sein Anteil (1) an Dame Michaela Mücke, vorgeannt, abgetreten zu haben, mit Wirkung auf den heutigen Tag.

Infolge der vorerwähnten Ereignisse ist Artikel 4 der Satzung abgeändert und lautet ab nun wie folgt:

«**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF), welche wie folgt übernommen werden:

1) Die anonyme Gesellschaft luxemburgischen Rechts RENDIT HOLDING S.A., mit Sitz in L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement, neunundneunzig Anteile	99
2) Dame Michaela Mücke, Unternehmensberaterin, wohnhaft zu D-65817 Eppstein, Lindenweg 12, ein Anteil	1
Total: einhundert Anteile	100

Der Abtretungspreis wurde vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Diese Abtretung wird durch den anwesenden Geschäftsführer, Herrn Henry Stapf, vorgeannt, im Namen der Gesellschaft angenommen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mücke, M. Kiefer, H. Stapf, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 février 1998, vol. 461, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 février 1998.

A. Lentz.

(07447/221/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LUXUNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 23 septembre 1996 au siège social de la société

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1996 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 30 juin 1996.

Monsieur Auguste-Charles Laval est nommé au poste d'Administrateur. Son mandat d'une durée de 6 ans expirera avec l'assemblée générale ordinaire de septembre 2002.

Le mandat de Monsieur Théo Worré, Commissaire aux Comptes, est renouvelé pour une année supplémentaire et expirera avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07448/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

LUXUNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 22 septembre 1997 au siège social de la société

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1997 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice clôturé au 30 juin 1997.

Le mandat de Emmanuel Tesch, Administrateur, est renouvelé pour une durée supplémentaire de 6 ans. Son mandat expirera avec l'assemblée générale ordinaire de septembre 2003.

Le mandat de Monsieur Théo Worré, Commissaire aux Comptes, est renouvelé pour une année supplémentaire et expirera avec l'assemblée générale ordinaire de septembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07449/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MAGIC HAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 26.014.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07450/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MAISON PRINTZ JEAN-CHARLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.258.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07451/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MAVILLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 25.001.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07452/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MEDENTIM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.933.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 30 mai 1997

Affectation du résultat: la perte de LUF 318.875 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat de chacun des trois administrateurs, Monsieur Jean Wagener, Monsieur Alain Rukavina, Madame Patricia Thill, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur René Moris, sont reconduits pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

(07453/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

MONTERREY STORES INTERNATIONAL CORP., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.103.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTERREY STORES INTERNATIONAL CORP., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors notaire résidence à Differdange, en date du 27 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 87 du 22 avril 1974, acte modifié par le même notaire en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C, numéro 178 du 22 août 1977, modifié en date du 13 décembre 1978 par le même notaire, publié au Mémorial C, numéro 42 du 23 février 1979 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 12.103.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à F-Longlaville, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Martin, employé privé, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée par des publications faites au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au Letzebuurger Journal, ainsi qu'au Luxemburger Wort du 21 janvier 1998 et du 29 janvier 1998.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que de toutes les actions deux cent quarante-quatre mille neuf cent vingt et une (244.921) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
- 3) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Ernst Siegriest, administrateur de société, demeurant à 33, Im Rothen, D-79790 Kussaberg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sabbatucci, M. Musty, D. Martin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 février 1998, vol. 461, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 février 1998.

A. Lentz.

(07460/221/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MERCURE & BENZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

(07456/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MRM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.911.

Extrait de décision du Conseil d'Administration du 15 octobre 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1^{er} novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MRM CONSULTING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07461/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MEDIA-HOME VIDEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 45.289.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

(07454/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MEDIA-HOME VIDEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 45.289.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

(07455/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

METIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sanem.
R. C. Luxembourg B 41.666.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07459/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MULLER-ZEDDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 34.164.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07462/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

KANNERBUTTEK DIBBENDAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 40.587.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07428/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NIKKO-GLOBAL UMBRELLA FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.436.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire que M. Tony Thomson a été nommé Administrateur en remplacement de M. David Somers, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07466/064/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.238.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighth of January.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 15.238), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 18, 1977, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 191 of September 6, 1977.

The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20, 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 30 of January 25, 1997.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Jeroen van der Molen, juriste de banque, residing in Trintange, in the chair,

who appointed as secretary Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Ms Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Convert the currency of the share capital from Swiss Franc (CHF) to European Currency Unit (ECU) using the exchange rate prevailing at December 31, 1997, being CHF 1/ECU 0,6221072. The conversion will be effective from December 31, 1997.

2. Fix the par value of the shares to ECU 625,00 each.

3. Increase of capital by ECU 57.856,00 to bring it after the conversion from ECU 12.442.144,00 to ECU 12.500.000,00 by incorporation of part of the reserve «profit brought forward» of the company.

4. Increase of the legal reserve by ECU 5.785,60 to bring it to 10 % of the new increased capital amount by incorporation of part of the reserve «profit brought forward» of the company.

5. Subsequent amendment to article 5 of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to convert as of the 31st December 1997 the share capital currency of the Company from Swiss Francs (CHF) to European Currency Units (ECU) at the exchange rate of 1 CHF = 0,6221072 ECU.

Thus the capital of twenty million Swiss Francs (20,000,000.- CHF) is fixed at twelve million four hundred and forty-two thousand hundred and forty-four European Currency Units (12,442,144.- ECU).

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from twelve million four hundred and forty-two thousand one hundred and forty-four European Currency Units (12,442,144,00 ECU) to twelve million five hundred thousand European Currency Units (12,500,000.- ECU) without any new investment and without creation of new shares, by incorporation to the capital of part of the «profit brought forward» for an amount of fifty-seven thousand eight hundred and fifty-six European Currency Units (57,856.- ECU).

Proof of the existence of such «profit brought forward» has been given to the undersigned notary by the balance sheet of December 31, 1996 and a certificate signed by two directors, annexed to the present deed.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to fix the par value of the shares to six hundred and twenty-five European Currency Units (625,00 ECU).

Fourth resolution

In order to bring the Articles of Association of the Company in concordance with the aforementioned resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at twelve million five hundred thousand European Currency Units (12,500,000.- ECU) consisting of twenty thousand (20,000) shares of a par value of six hundred and twenty-five European Currency Units (625.- ECU) per share.»

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the legal reserve by five thousand seven hundred and eighty-five point sixty European Currency Units (5,785.60 ECU) by incorporation of the corresponding amount out of the «profit brought forward» appearing on the above-mentioned balance sheet.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately sixty thousand francs (60,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the foregoing text:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 15.238, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 août 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 191 du 6 septembre 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 30 du 25 janvier 1997.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Jeroen van der Molen, juriste de banque, demeurant à Trintange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de la société de Francs Suisses (CHF) en ECU en utilisant le taux de change au 31 décembre 1997, savoir CHF 1/ECU 0,6221072. La conversion prendra effet à partir du 31 décembre 1997.

2. Fixation de la valeur nominale des actions à 625,00 ECU chacune.

3. Augmentation du capital social de 57.856,00 ECU pour le porter après la conversion de 12.442.144,- ECU à 12.500.000,- ECU par incorporation d'une partie du poste «bénéfices reportés» de la Société.

4. Augmentation de la réserve légale de 5.785,60 ECU pour la porter à 10 % du nouveau capital social par incorporation d'une partie du poste «bénéfices reportés» de la société.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir avec effet au 31 décembre 1997 le capital social de la Société de francs suisses (CHF) en ECUS au taux de change au 31 décembre 1997 de 1 CHF = 0,6221072 ECU.

Le capital social de vingt millions de francs suisses (20.000.000,- CHF) est ainsi fixé à douze millions quatre cent quarante-deux mille cent quarante-quatre ECU (12.442.144,00).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-sept mille huit cent cinquante-six ECU (57.856,00) pour le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent quarante-deux mille cent quarante-quatre ECU (12.442.144,-) à douze millions cinq cent mille ECU (12.500.000,-), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social de cinquante-sept mille huit cent cinquante-six ECU (57.856,00,-) prélevés sur le poste «bénéfices reportés».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1996 et d'une attestation de deux administrateurs qui resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur des actions à six cent vingt-cinq ECU (625,-) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille ECU (12.500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions de six cent vingt-cinq ECU (625,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter la réserve légale de cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq virgule soixante ECU (5.785,60) par incorporation d'un montant correspondant prélevée sur le poste «bénéfices reportés» figurant au bilan dont question ci-avant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. van der Molen, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1998, vol. 105S, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(07457/200/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07458/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NEDEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 10.402.

Les bilans au 30 septembre 1995 et au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(07465/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

**PANELUX S.A., Société Anonyme,
(anc. FAPRAL, FABRIQUE DE PRODUITS ALIMENTAIRES S.A.)**

Siège social: Roodt-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 6.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 95, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(07470/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 45.906.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07463/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 45.906.

EXTRACT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 novembre 1997, il résulte que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et annexe, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

2. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1996.

3. L'appointment du Commissaire aux Comptes, Frank Bauler, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

4. Confirme que la seule signature de l'Administrateur-Délégué, TYNDALL MANAGEMENT S.A., et la seule signature de l'Administrateur-Délégué, Jan A.J. Bout, est suffisante pour représenter valablement la société.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

TYNDALL MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07464/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NIKKO-GLOBAL UMBRELLA FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.436.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire que M. Tony Thomson a été nommé Administrateur en remplacement de M. David Somers, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 janvier 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07467/064/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PARFUM'S CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 41.247.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 1998, vol. 308, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07474/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PUMACAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

(07492/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PUMACAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

(07493/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NRF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 50.694.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1998.

Signature.

(07468/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

NRF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 50.694.

EXTRACT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 novembre 1997, il résulte que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et annexe, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.
2. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1996.
3. L'approbation du Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
4. Confirme que la seule signature de l'Administrateur-Délégué, Jan A.J. Bout, représentant la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. est suffisante pour représenter valablement la société.

Luxembourg, le 24 novembre 1997.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07469/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PENSIONCLEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.592.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PENSIONCLEAR, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.592, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 512 du 8 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 620 du 6 décembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Monsieur Victor Kneip, Président de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Munchen, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Kneip, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Insertion du texte suivant sous forme d'un alinéa nouveau dans l'article 5 des statuts entre les alinéas 1 et 2 actuels:
«Néanmoins toute acquisition, cession ou mise en gage d'actions ou parts dans une autre société, ou de droit technologique, ou d'autres droits de propriété intellectuelle, et tout vote par la Société concernant la modification des statuts

d'une autre société dans laquelle la Société détient des actions ou parts, sont subordonnés à l'approbation préalable par l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modification de ses propres statuts.»

Version anglaise:

«However any acquisition from, or transfer to, or pledge to third parties of shares in another company, or of technology rights, or of other intellectual property rights, and any vote by the Corporation concerning the amendment of the articles of incorporation of another company in which the Corporation holds shares, are subordinated to prior approval by the shareholders meeting of the Corporation voting as required for amending its own articles of incorporation.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa dans l'article 5 des statuts entre les alinéas 1 et 2 actuels qui aura désormais la teneur suivante:

«Néanmoins toute acquisition, cession ou mise en gage d'actions ou parts dans une autre société, ou de droit technologique, ou d'autres droits de propriété intellectuelle, et tout vote par la Société concernant la modification des statuts d'une autre société dans laquelle la Société détient des actions ou parts, sont subordonnés à l'approbation préalable par l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modification de ses propres statuts.»

Version anglaise de ce nouvel alinéa:

«However any acquisition from, or transfer to, or pledge to third parties of shares in another company, or of technology rights, or of other intellectual property rights, and any vote by the Corporation concerning the amendment of the articles of incorporation of another company in which the Corporation holds shares, are subordinated to prior approval by the shareholders meeting of the Corporation voting as required for amending its own articles of incorporation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kneip, P. Munchen, R. Kneip, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1998.

F. Baden.

(07475/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PENSIONCLEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07476/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PAPETERIE BEI DER KIIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 41.093.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07471/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PAPETERIE EN GROS TOEPKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 41.053.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 82, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07472/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PARFUMERIE MILADY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 21.081.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07473/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PIWEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 6.326.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07482/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PLANTAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF 8.814,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

(07483/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PRIMAPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.236.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(07484/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PRIMAPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.236.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(07485/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PRIMAPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.236.

Protocole d'une assemblée des associés de la société PRIMAPHARMA, S.à r.l.

L'assemblée a eu lieu à 10.00 heures, le 2 janvier 1998 à Luxembourg.

Présent: INTERMARINE HOLDINGS S.A., représentée par Monsieur Karl Horsburgh.

CHARTER INVESTMENT CORPORATION, représentée par Monsieur Karl Horsburgh.

Les associés prénommés, représentant le total du capital social de 500 parts sociales, chacune d'une valeur nominale de LUF 1.000,- ont décidé comme suit:

1) D'approuver le transfert de parts sociales selon:

La société INTERMARINE HOLDINGS S.A. transfère 1 part sociale à la société BLANCON LIMITED, Dublin, Irlande.

La société CHARTER INVESTMENT CORPORATION transfère 499 parts sociales à la société ALMASI LIMITED, Dublin, Irlande.

L'assemblée s'est achevée à 11.00 heures suite à la revue des points mentionnés à l'agenda.

K. Horsburgh.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07486/759/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PERLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour PERLMAR S.A., société anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(07477/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PERLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour PERLMAR S.A., société anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(07478/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PERLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

L'assemblée générale statutaire du 7 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour PERLMAR S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07479/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PHARMA/wHEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.176.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PHARMA/wHEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 30th of October 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 552 of November 18, 1993.

The meeting is presided by Mr Mirko Von Restorff, Dir. Gén., residing in Bereldange, who appoints as secretary Mrs Ulrike Oppenhäuser, Diplom-Kauffrau, residing in Speicher.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ute Flachshaar, Bankkauffrau, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To transfer the day of the Annual General Meeting of Shareholders from the fourth Monday of the month of April at 2 p.m. to the fourth Monday of the month of March at 2 p.m. and for the first time in 1998.

2. To change the respective Article 8, paragraph 1 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer the day of the Annual General Meeting of Shareholders from the fourth Monday of the month of April at 2 p.m. to the fourth Monday of the month of March at 2 p.m. and for the first time in 1998, so that Article 8, paragraph 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

«**Art. 8. Paragraph 1.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Monday of the month of March at 2 p.m. and for the first time in 1998. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMA/wHEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 30 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 552 du 18 novembre 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko Von Restorff, Dir. Gén., demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ulrike Oppenhäuser, Diplom-Kauffrau, demeurant à Speicher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ute Flachshaar, Bankkauffrau, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. De transférer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du quatrième lundi du mois d'avril à 2.00 heures de l'après-midi, au quatrième lundi du mois de mars à 2.00 heures de l'après-midi et pour la première fois en 1998.

2. De changer l'article 8, paragraphe 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du quatrième lundi du mois d'avril à 2.00 heures de l'après-midi, au quatrième lundi du mois de mars à 2.00 heures de l'après-midi et pour la première fois en 1998, et de modifier de l'article 8, paragraphe 1.

«**Art. 8. Paragraphe 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième lundi du mois de mars à 2.00 heures de l'après-midi et pour la première fois en 1998. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Von Restorff, U. Oppenhäuser, U. Flachshaar, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 février 1998, vol. 461, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 février 1998.

A. Lentz.

(07480/221/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PHARMA/wHEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 45.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 février 1998.

A. Lentz.

(07481/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PROMOTIONS BOURGARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.

R. C. Luxembourg B 57.488.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07488/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PRIME SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 18.807.

Les bilans au 30 septembre 1995 et au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(07487/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PROMOTIONS HAEREWEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 55.264.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07489/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PROMOTIONS TETELBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 57.489.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998, vol. 308, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 février 1998.

(07490/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 52.540.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

(07491/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

RDI S.A., RAISING DEVELOPMENT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.929.

EXTRAIT

L'administrateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger et le commissaire aux comptes Monsieur Edmond Ries ont démissionné avec effet immédiat.

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour extrait conforme
INTERCORP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07494/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

REEFDILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.797.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg le 5 janvier 1998 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré à 1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07495/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

15691

RED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.655.

Extrait de décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1^{er} janvier 1998. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RED S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07496/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

REMISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 33.378.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1998.

Signature.

(07497/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

REMISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 33.378.

EXTRACT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du lundi 10 novembre 1997, il résulte que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et annexe, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

2. La perte de la société s'élevant à plus de 50 % du capital, les Directeurs ont décidé de continuer les activités de la société.

3. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1996.

3. L'appointment du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank Bauler, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

5. Confirme que la seule signature de l'Administrateur-Délégué, Jan A.J. Bout, est suffisante pour représenter valablement la société.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07498/760/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mars 1997 à Strassen

Etaient présents:

- Monsieur Jean Marc Heynderickx, administrateur.
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur.
- Monsieur Michel Vergeynst, administrateur.

Absent, Démissionnaire:

- Monsieur Gilbert De Schutter, président, administrateur délégué.

La séance est ouverte à 14.00 heures.

Le Conseil d'administration prend les résolutions suivantes:

1. Tout en regrettant le caractère soudain et intempestif, les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Gilbert De Schutter, de l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de la S.A. RESTAURANTS LE CHESNOY Luxembourg.

2. Les administrateurs décident de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

3. Le Conseil décide de nommer Michel Vergeynst comme président et administrateur délégué, chargé de la gestion journalière.

Monsieur Michel Vergeynst est par ailleurs nommé directeur général de la société.

4. Monsieur Segantini établit le P.V. de la réunion de ce jour et le soumet pour signature aux administrateurs présents. La séance est levée à 14.30 heures.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 1997 à Strassen

A l'unanimité (sauf quatre voix contre), l'Assemblée reconduit pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000, les mandats d'administrateurs de Messieurs Vergeynst Michel, Heynderickx Jean-Marc et Segantini Adrien.

Fait à Strassen, le 5 février 1998.

A. Segantini
Administrateur

J.-M. Heynderickx
Administrateur

Enregistré à Capellen, le 10 février 1998, vol. 132, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07499/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

ROCATEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 11.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 1997

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCATEX
Signature

(07500/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SANBIAGIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.909.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANBIAGIO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.909, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 530 du 17 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 29 décembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente-cinq sous la présidence de Monsieur Herman Moors, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de quatre milliards huit cents millions de liras italiennes (4.800.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL) à cinq milliards de liras italiennes (5.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de quatre millions huit cent mille (4.800.000) actions nouvelles de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des nouvelles actions par PAN EUROPEAN VENTURES S.A. et paiement en espèces. Les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

3. Réduction du capital social à concurrence d'un milliard quatre cent soixante millions sept cent soixante-dix mille liras italiennes (1.460.770.000,- ITL) par apurement de pertes au 31 décembre 1996 et par annulation d'un million quatre cent soixante mille sept cent soixante-dix (1.460.770) actions.

4. Fixation du capital autorisé à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL).

5. Modification subséquente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre milliards huit cents millions de liras italiennes (4.800.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL) à cinq milliards de liras italiennes (5.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de quatre millions huit cent mille (4.800.000) actions nouvelles de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune.

L'Assemblée admet la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège à Tortola, à la souscription des quatre millions huit cent mille (4.800.000) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les quatre millions huit cent mille (4.800.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège à Tortola.

Les quatre millions huit cent mille (4.800.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre milliards huit cents millions de liras italiennes (4.800.000.000,- ITL) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un milliard quatre cent soixante millions sept cent soixante-dix mille liras italiennes (1.460.770.000,- ITL) par apurement des pertes figurant au bilan au 31 décembre 1996 et par annulation d'un million quatre cent soixante mille sept cent soixante-dix (1.460.770) actions d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL) et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour augmenter le capital souscrit dans le cadre du capital autorisé en une ou plusieurs fois, aux conditions et modalités qu'il fixera.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales contenant la justification de la limitation ou de la suppression du droit de souscription préférentiel et portant notamment sur le prix d'émission proposé, l'assemblée autorise le conseil d'administration à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants quant à l'émission d'actions nouvelles que le conseil d'administration sera amené à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois milliards cinq cent trente-neuf millions deux cent trente mille liras italiennes (3.539.230.000,- ITL) représenté par trois millions cinq cent trente-neuf mille deux cent trente (3.539.230) actions d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital et réduction de capital, est évalué approximativement à un million cent soixante mille francs luxembourgeois (1.160.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Moors, T. Dahm, A. Paulissen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 89, case 7. – Reçu 1.007.520 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(07502/200/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SANBIAGIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

F. Baden.

(07503/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SANTENAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

EXTRAIT

En date du 4 février 1998, la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société SANTENAY INVESTMENTS S.A.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1998, vol. 502, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07504/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.252.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 13 mai 1996 au siège de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice au 31 décembre 1995.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une année supplémentaire. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07505/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.252.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue le 7 juillet 1997 au siège de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1996 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes y relatifs sont approuvés.

Par vote spécial décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice au 31 décembre 1996.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une année supplémentaire. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07506/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SAMSA HOLDING S.A., anonyme Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Gegründet unter der Bezeichnung EUROPROPERTY gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler, im Amtswohnsitz zu Esch an der Alzette, am 20. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 330 vom 14. November 1989. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch denselben Notar am 7. Mai 1990, veröffentlicht im Mémorial Recueil C Nummer 394 vom 23. Oktober 1990 und am 6. März 1996 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 261 vom 30. Mai 1996, mit einem Gesellschaftskapital vom fünf Millionen Franken (5.000.000,-), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien, mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,-).

AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler, im Amtswohnsitz zu Esch an der Alzette, am 2. Februar 1998,

beurkundend die Erklärungen des einzigen Aktionärs dass die anonyme Gesellschaft SAMSARA HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxemburg,

aufgelöst ist und dass die Liquidation somit als endgültig abgeschlossen zu betrachten ist,

dass die Buchhaltung sowie sämtliche Gesellschaftsdokumente während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz zu Luxemburg, 3, avenue Pasteur aufbewahrt werden.

Für gleichlautenden Auszug, der vorgenannten Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 9. Februar 1998.

F. Kessler.

(07501/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SEAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 61.737.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 février 1998 que:

* le siège social de la société a été transféré au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 23 janvier 1998.

* les administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg)

- Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,

sont nommés en remplacement de M. Ronald Weber et de M. Régis Donati, démissionnaires, avec effet au 23 janvier 1998.

* CHESTER CLARK LTD, Dublin (République d'Irlande) est nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de PKF LUXMEBOURG, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme
SANNÉ & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07511/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SCIENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 10.424.

*Extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
qui s'est tenue à Genève, le 28 janvier 1998*

Le Conseil d'Administration constate et accepte la démission de Monsieur Georges Mock comme administrateur.
Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Dominique J. Graz comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Georges Mock. Monsieur Dominique J. Graz terminera le mandat de Monsieur Georges Mock qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCIENTOR S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07507/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SCOTT & KROHNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 19.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF 1.463.915,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

(07508/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SCOTT & KROHNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 19.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	LUF (616.778,-)
Résultats reportés	LUF 3.114.979,-
./ affectation réserve légale	LUF 125.104,-
report à nouveau	LUF 2.373.097,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1998.

Signature.

(07509/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

SCOTT & KROHNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 19.679.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie au siège social le 26 janvier 1998 a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire pour une période statutaire de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07510/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.